

# Société académique de Saint-Quentin

Fondée en 1825

Reconnue par Ordonnance royale du 13 août 1831

En son Hôtel de Saint-Quentin

9, rue Villebois-Mareuil

## Conseil d'administration

Présidente.....	Mme Maryse TRANNOIS
Vice-présidents.....	M. Jean-Louis TÉTART M. Luc LOISELEUX
Secrétaire.....	Mme Geneviève BOURDIER
Archiviste.....	Mme Monique SÉVERIN
Bibliothécaire.....	Mme Arlette SART
Historien.....	M. André TRIOU
Trésorière.....	Mme Claudie QUÉNOLLE
Trésorier adjoint.....	M. Jean-Paul ROUZÉ
Conservateur du musée.....	M. Dominique MORION
Anciens présidents, membres de droit.....	M. Jean-René CAVEL M. Francis CRÉPIN
Autres membres.....	Mme Marie-Jeanne BRICOUT M. Christian CHOAIN Mme Francine GERSTEL M. Jacques LEROY M. Frédéric PILLET

## Activités de l'année 2009

30 JANVIER : *Assemblée générale*, salle des mariages de l'hôtel de ville, accueil par Mme Sart, présidente.

27 FÉVRIER : *Projection de cartes postales sur le Saint-Quentin ancien*, par Jean Bleuse qui nous entrouvre sa collection.

Nombreux commentaires de l'assistance rappelant des souvenirs

6 MARS : *Les Seret, une dynastie dans le commerce, l'industrie et l'art (1953-1973)*, communication avec projections par Dominique Fabre, en séance publique à la Chambre de Commerce.

La conférence évoque la famille Seret en tant que dynastie commerciale ayant marqué l'histoire et l'espace saint-quentinois aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Après un rapide arbre généalogique présentant le fondateur, Jules Seret (1827-1902) et son épouse (1828-1905), puis leurs fils jumeaux Armand (1864-1936) et Paul (1864-1937), le conférencier rappelle succinctement les bâtiments de l'entreprise qui témoignent, dans l'urbanisme saint-quentinois, de l'histoire de cette saga.

Tout d'abord, le premier bâtiment de vente, à l'angle des rues d'Isle et du Gouvernement, conçu et réalisé en 1898 sur une charpente métallique (la première à Saint-Quentin) est détruit par un incendie en 1908. Ce bâtiment sera reconstruit en 1913 et à quelques détails près présentera la même physionomie que celui de 1898. Ce deuxième bâtiment sera détruit par les Allemands en 1917 puis reconstruit en 1923. Au lendemain de la première guerre mondiale, l'entreprise repart et s'adjoint, de l'autre côté de la rue du Gouvernement, à l'angle de la rue de Lyon, un second bâtiment, conçu en 1935 dans le style sobre de l'époque. En 1950, sera construit, le long du boulevard Cordier, la Division des produits sidérurgiques. L'entreprise est organisée autour de deux pôles : la production, avec la quincaillerie, l'outillage, puis l'électricité ; et la vente de ces produits auxquels s'ajoutent les arts ménagers, la décoration, l'ameublement.

Afin de mieux saisir les raisons de la croissance du déclin de cette grande entreprise locale, le conférencier la compare avec deux autres dynasties provinciales qui ont marqué les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et dont les entités existent toujours : les Wertheimer et les Mulliez.

Le premier acteur de la première entreprise est Ernest Wertheimer. Alsacien, il fait, en 1871, le choix de la République. En 1874, à Paris, il vend des cravates chez Dreyfus-&-Kaufmann et devient employé puis associé. En 1895, Ernest Wertheimer rencontre Émile Orosdi détenteur du capital de la société A. Bourjois-&-Cie dont le produit de référence est un fond de teint mis au point par Alexandre-Napoléon Bourjois. En 1909, Ernest Wertheimer et Emile Orosdi accordent, aux Galeries Lafayette, un prêt de 800 000 francs – à parts égales – pour l'achat d'un immeuble situé au 23, rue de la Chaussée-d'Antin. Depuis 1924, l'association Wertheimer-Chanel repose sur un principe financier qui n'a pas changé dans son étonnante simplicité : aucune capitalisation boursière ce qui permet de ne jamais dévoiler aucun chiffre.

Face aux Wertheimer qui font reposer leur croissance sur des marques (Bourjois, Galeries La Fayette, Chanel), des concepts (le parfum pour la classe moyenne, la fragrance), et du capital auto-financé, les Seret présentent un nom et une notoriété régionale, une intégration verticale réussie, un concept centré sur le commerce et l'industrie

S'agissant des Mulliez, l'entreprise actuelle, prend naissance en 1955, au moment de la succession de Louis Mulliez (Filatures de Saint-Liévin, 1923). Se crée alors une association qui vise à maintenir le patrimoine et à le répartir de façon égalitaire entre onze héritiers. On retrouve aussi une vision patrimoniale de l'entreprise hostile à l'appel au financement extérieur. Aucune capitalisation boursière ce qui limite la revente des titres et la dispersion du capital. En fait, ce dispositif est une sorte de

tontine dans laquelle les bénéficiaires sont répartis entre les souscripteurs survivants, jusqu'au dernier. Au sein de ce dispositif, la solidarité familiale est drastique car tout divorce entraîne l'obligation de revendre les parts acquises, sauf accord de l'ex-conjoint issu de la famille. Depuis 1973, la Société « Les fils de Louis Mulliez » a pris les enseignes Auchan, Saint-Maclou, Norauto, Agapes Restauration (Flunch), Boulanger, Décathlon, Kiabi, Cultura, Kiloutou auxquelles s'ajoutent, indirectement via Adéo, les enseignes Leroy-Merlin et Les Trois Suisses

Face aux Mulliez qui sont au cœur d'une logique d'enseignes, ce qui offre un pouvoir de pression sur les fournisseurs, une offre élargie (alimentation), un pactole de trésorerie à partir des clients, une solidarité familiale fondée sur l'intérêt dans la durée, les Seret ont un nom, une intégration verticale avec une offre limitée, une charge de gestion pour une palette de métiers très larges, un pacte familial peu drastique.

Les Seret ne pourront donc assumer le nouveau contexte de concurrence commerciale et, en 1973, M. Seret rédige cette lettre :

« Nous arrivons, après 120 années d'exploitation sous le nom de SERET, au terme d'une activité de la troisième génération. À ce terme, il apparaît évident que la succession ne peut plus être de type « familial » puisque la quatrième génération comporterait 33 associés et que le volume des entreprises est devenu important : Il avoisine maintenant un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards d'anciens francs et 500 employés. Nous avons tenu compte aussi que la politique économique est orientée, depuis plusieurs années par le Gouvernement, dans le sens des fusions et d'une prépondérance de l'autorité financière pour les firmes d'une certaine importance, ce qui fait courir des risques aux entreprises indépendantes de type familial. Par ailleurs, les règles du Marché Commun impliqueront des restructurations à base de concentration dans le cadre européen. Nous pourrions subir à terme les conséquences de ces politiques ».

Cette lettre marque le terme de cette histoire familiale dans sa dimension économique.

5 MAI : *Pierre Gringoire : le jeu du prince des sots, à propos du théâtre du XVI<sup>e</sup> siècle*, communication par André Triou en séance publique au Musée Antoine-Lécuyer.

Le théâtre populaire à Paris, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, était créé à partir des corporations telles qu'on les décrit dans le *Livre des métiers* et telles qu'elles se rassemblaient dès le XII<sup>e</sup> siècle aux Halles. Les pièces de théâtre marquaient les manifestations liées aux travaux, les mouvements populaires, les grèves, les fêtes qui rythmaient les événements.

Pour nous faire une idée de la nature de ces pièces, André Triou a pris l'exemple du *Jeu du prince des sots* présenté aux Halles en 1511 et réinterprété à Saint-Quentin à l'occasion des fêtes du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'hôtel de ville en 2009.

15 MAI: *Les annexes de l'hôtel de ville depuis le XIX<sup>e</sup> siècle*, communication par Monique Séverin.

Jusqu'à la guerre de 14-18, notre maison commune, achevée en 1509, conserve son aspect ancestral. On peut en voir des gravures ou desdessins datant de 1650, 1792, 1858, 1871. Mais l'espace manque déjà. Tous les services de justice et diverses administrations s'y trouvent jusqu'en 1831 où ils sont transférés à Fervaques, l'ancienne abbaye cistercienne. La Caisse d'Epargne, installée en 1834 ne quitte l'hôtel de ville qu'en 1887 pour la rue actuelle Anatole-France.

À l'ouest du bâtiment séculaire et jusqu'à la rue Emile-Zola (alors rue Saint-Martin) existaient encore sept petites maisons dont les toits pointus s'alignaient sage-ment sur les trois pignons de l'hôtel de ville. Elles seront toutes acquises par la municipalité entre 1855 et 1961. Les plus proches ont porté les numéros allant de 40 à 46. La plupart sont occupées par des estaminets. Successivement, les numéros 46, 45 et 44 sont vendus à la ville au XIX<sup>e</sup> siècle.

Au début des années 1900, deux projets d'annexes n'ont pas de suite. Les numéros précédents (40 à 43) seront acquis après les destructions de 1918.

Sur les cartes postales d'avant 1914, on voit déjà, en façade, les affiches officielles à gauche des arcades de l'hôtel de ville. Mitoyen, le n° 46 a vraisemblablement été acquis entre 1856 et 1861. En 1862, le n° 45 est acheté par le maire Charles Picard, à la suite d'un montage ingénieux. Le n° 44 est obtenu en vente publique en 1891, d'ailleurs sur baisse de mise à prix, par le maire François Hugues, sans l'aval du conseil municipal, « car il ne fallait pas le laisser échapper ».

Vers l'est, les deux commerces seront acquis à l'amiable, après la première guerre mondiale.

Côté ouest, il en sera de même pour l'achèvement de l'annexe, après la seconde guerre.

La décision de bâtir les deux annexes est prise par le conseil municipal, en 1919 après l'abandon des projets les plus fous (un immeuble d'appoint derrière l'hôtel de ville ; un immeuble plus éloigné place Gaspard-de-Coligny, relié par un couloir souterrain ; l'installation définitive du palais de Fervaques).

La décision définitive est la réponse affirmative du conseil municipal après la dernière question posée par le maire Arthur Gibert : « À l'unanimité, décidez-vous que l'Hôtel de Ville restera toujours l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire le siège de la Municipalité : cabinet du maire, salle du Conseil, salle des mariages. »

Romain Tricoteaux est élu maire le 11 décembre 1919, mais il épouse les décisions prises avant son arrivée : construction des annexes droite et gauche entre 1926 et 1928. Il favorise aussi le changement de la distribution intérieure et le décor moderne de la salle du Conseil, du cabinet du maire et du palier si apprécié aujourd'hui.

Louis Guindez, l'architecte de la Reconstruction (1889-1978) est l'auteur des réalisations Art déco effectuées jusqu'en 1928.

Pour la dernière tranche des travaux achevés en 1971, c'est le second architecte de la reconstruction de la basilique achevée en 1956 et de la flèche terminée en

1976. Il s'agit de Maurice Berry (1908-1995), auteur de la place du Huit-Octobre d'alors et du square Winston-Churchill qui entoure la basilique de verdure.

16 MAI: *La nuit des musées - de 19 h 30 à 1 heure du matin*. Visite guidée du musée archéologique. Découverte commentée de la Société académique, de sa bibliothèque, de ses activités, par plusieurs guides à disposition.

26 JUIN: *Les membres fondateurs en 1825 de la Société académique, qui, en 1827, a pris le nom de Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin*, communication par Monique Séverin.

Notre Société est fondée en octobre 1825, autour de Jean Héré, professeur au séculaire collège des Bons-Enfants.

« Il réunissait chez lui – rappelle l'un des membres – plusieurs personnes, communiant sous les espèces des lettres et des sciences. Le charme trouvé dans ces rencontres les décida à leur donner une régularité et un but pratique ». Sous la Restauration, le pouvoir est frileux et les associations ne peuvent compter plus de vingt membres. L'autorisation officielle n'est obtenue que le 15 avril 1827.

Les personnalités fondatrices ne sont pas toutes originaires de Saint-Quentin. Leur qualité de fonctionnaires ou de magistrats les force à un séjour peu durable. Le premier président est Jacques Mangon de la Lande (1770-1847), inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines. Pourtant archéologue averti, il crée une polémique en désignant Saint-Quentin comme l'antique Samarobrive alors que, manifestement, c'est la ville d'Amiens.

Brait de la Mathee est homme de lettres. Comme beaucoup de ses collègues, il publie des poèmes et traduit des œuvres latines. Il commente le roman de *Gil Blas* et *Dante*

Albert Philippi d'Estrées dit « Le chevalier » (1771-1850) a bien connu Maurice Quentin de la Tour dont il est le biographe. Emigré à la Révolution, il écrit de passionnants souvenirs. Sa famille demeure au château du Tronquoy (Lesdins).

Eloi Fouquier-Cholet (1772-1843) notaire, est très intéressé par l'histoire de sa ville natale qu'il publie, ainsi que plusieurs notices concernant celle-ci à diverses époques.

Jean Héré (1796-1865) est, comme on l'a vu le vrai « père de la Société académique ». Il la préside à plusieurs reprises.

Armand Durand (1807-1860) professe la rhétorique aux Bons-Enfants. Malgré son départ de Saint-Quentin pour enseigner à Tours puis à Louis-le-Grand (Paris), il reste fidèle à notre Société. Il lègue sa riche bibliothèque à l'Université de Bari, en Italie.

Jules Simonin (1805-1883) est professeur de belles-lettres au collège où, devenu proviseur, il crée plusieurs chaires. C'est lui qui organise la bifurcation des études. Il enseigne un certain temps à Tours et à Amiens. À sa demande, il revient à Saint-Quentin pour le poste de proviseur, qu'il occupe au nouveau lycée (devenu

Henri Martin en 1883). Ses publications sont très savantes, hormis quelques poèmes.

Charles Quentin Dufour (1797-1867) est le gendre du député Dufour-Denelle qui l'associe à son entreprise de négoce textile. Il fait partie de la loge maçonnique « La Philanthropie » dont il devient « vénérable ». Ses publications sont nombreuses. Il part ensuite vivre à Paris.

Charles Daudville (1802-1876) écrit et publie des articles nombreux et variés : biographies, étude des œuvres de Crinon (en Picard) et de Félix Davin, au sujet duquel il évoque le plagiat de Dumes (*Les deux Diane*). En 1837, alors qu'il préside notre Société, il reçoit le duc et la duchesse d'Orléans.

La liste se compose encore de Larsonnier, négociant et des avocats Gavet père et fils.

Charles Lemaire (1798-1868) a été négociant. Il se tourne vers la politique. Conseiller général – faisant fonction de maire en 1844, nommé par Louis-Philippe en 1846, il part ensuite dans la Meuse en qualité de préfet. Ses écrits sont plutôt philosophiques (ne pas le confondre avec son homonyme, directeur de la sucrerie de Lesdins)

Aimé Joly de Bammerville (1785-1831) est le fils du maire de la ville, manufacturier protestant. Il prête une salle pour le culte, de 1828 à 1834, avant l'affectation de l'ancienne église des Capucins à l'Église réformée. Il avait fondé, en 1826, une « école du dimanche ».

Arsène Bourbier (1790-1874), médecin-chef de l'hôtel-Dieu et des hospices, faisant fonction de maire en 1848, nommé en 1851. Il démissionne au coup d'État du 2 décembre. Dans les *Mémoires* de la Société Académique, il publie d'intéressants articles médicaux à vocation sociale.

Jean-Baptiste Charles Desains, cousin des deux savants Edouard et Paul Desains, est parent d'Henri Martin par leur grand-mère. Il écrit sur l'Histoire, les monnaies, les fouilles de Vermand.

Henri Raison (1795-1850), notaire, descend, comme le précédent, d'une très ancienne famille saint-quentinoise. Juriste et poète, conseiller municipal, il donne naissance au futur général Gabriel Raison.

Girard est juge au tribunal civil. Il traite de l'influence des lois pénales sur les classes inférieures de la société. Il étudie aussi l'institution du jury d'assises. Nommé à Amiens, il quitte la ville. Il est peu connu, de même que Adam Williot, négociant.

Le juge Ferdinand Quenescourt, après avoir été avocat, est procureur du roi en 1834. Il évoque « l'Influence de l'éducation sur le bonheur domestique » et étudie l'institution des tribunaux de commerce.

Merlin, probablement architecte, a vécu plusieurs années aux Antilles qu'il fait découvrir à ses collègues. Il évoque quelques sujets de physique et... d'élevage ovin..

Malgré son erreur sur le site de Samarobrive, le premier de nos présidents, Mangon de la Lande produisit la plus impressionnante bibliographie parmi ses collègues.

Les fondateurs étaient « douze, comme les apôtres », dit l'un d'eux. Si j'en

évoque vingt et un, c'est que l'un se retira (Fouquier-Cholet, procureur), un autre décéda (Gavet père). D'autres, en 1827, rejoindront les premiers membres.

28 AOÛT : *Hier et Aujourd'hui, notre ville*, projection avec commentaires de Luc Loiseleux.

Se basant sur une série de cartes postales anciennes, Luc Loiseleux est allé prendre des photos des mêmes lieux, à l'heure actuelle, afin de faire la comparaison.

19 et 20 SEPTEMBRE : *Journées européennes du Patrimoine*. Visites commentées de nos locaux, du musée archéologique, de la bibliothèque, album de photographies, projections.

4 OCTOBRE : *Journée de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne à Villers-Cotterêts*.

14 OCTOBRE : *Les Crommelin de Saint-Quentin*, communication par Maryse Tran-nois, à l'I.N.S.S.E.T., en présence d'un descendant de cette famille.

C'est en 1570 qu'Armand Crommelin arrive devant Saint-Quentin, chassé de Flandre.

Lorsque l'on trace l'histoire de l'industrie textile à Saint-Quentin, ce nom est toujours évoqué mais il ne faut pas oublier que les Crommelin furent victimes, après l'abrogation de l'Edit de Nantes, de nombreuses vexations, de nombreuses sanctions.

Armand Crommelin fut le chef d'une dynastie d'industriels internationaux. Ses descendants se sont toujours perfectionnés et classèrent les toiles de Saint-Quentin parmi les plus belles d'Europe.

Huit générations de Crommelin vont se succéder à Saint-Quentin. Ils représentaient une des plus riches familles de la ville. Pierre Samuel Crommelin n'était-il pas appelé le « Crésus du Vermandois » ?

Chassés à leur tour de France, certains vont s'installer en Hollande, en Suisse ; d'autres, plus aventuriers, iront en Irlande, en Angleterre, aux USA, aux Indes... Certains ont eu des destins hors du commun.

Le dernier Crommelin de Saint-Quentin, Isaac, mourut en 1815 à Saint-Germain-en-Laye. De la fortune de ses ancêtres, il ne lui restait plus rien.

« Mieux vaut quitter patrie que foi », telle était leur devise, une devise qu'ils ont respectée.

Du 31 OCTOBRE au 8 NOVEMBRE: *Calvin, un Picard européen*, exposition au palais de Fervaques, réalisée par Dominique Fabre.

5 NOVEMBRE: *De la Réforme à la République: un itinéraire de la grâce de la Nation*. Séance publique, au palais de Fervaques, par Dominique Fabre.

Le titre de la conférence peut sembler curieux et le conférencier s'en explique :

. Le lien entre Grâce, Réforme et République est assez simple à établir, car le républicanisme des protestants est un fait politique et religieux plutôt connu. Mais, il est à noter que les protestants ne fondent pas leur républicanisme sur la grâce mais sur le sacerdoce universel.

. Le lien entre République et Nation est non moins simple puisqu'il est au fondement de notre système politique depuis 1789.

. Le lien entre Grâce, Nation et République est beaucoup moins simple à établir et c'est celui que le conférencier se propose d'éclaircir. Il précise qu'il n'évoquera pas principalement les protestants mais une autre sensibilité spirituelle d'autant moins connue qu'elle a, en fait, aujourd'hui disparu, à savoir les jansénistes.

Pour présenter ces notions et leur évolution, le conférencier procède en trois étapes: un examen des trois religions qui prévalent en France sous l'Ancien Régime, une approche de la question janséniste, une présentation de l'évolution théologique, puis politique, qui conduit de la grâce à la Nation.

S'agissant des trois religions en France, le conférencier aborde les protestants et leur politique, la question du catholicisme et ses composantes, la question de la « religion monarchique ».

Alors que le luthéranisme avait peu approfondi la question politique sauf sous l'angle de l'obligation d'obéissance aux autorités civiles (*Obrigkeit*), la réflexion de Calvin, ne serait-ce que du fait de sa formation de juriste, est plus affinée. La réponse politique de Calvin induit la séparation de l'Église et de l'État, le pouvoir d'évocation du spirituel face au politique, ce qui légitime le droit d'interpeller les autorités civiles. Elle découle aussi d'une organisation ecclésiale plutôt républicaine du fait du système dit « presbytéro-synodal ».

Cette réflexion a connu une phase de radicalisation, à partir de 1572, du fait de la Saint-Barthélemy, événement qui conduit les protestants à l'idée que le roi peut être partisan et se tromper. Apparaissent alors les « monarchomaques » (ceux qui combattent le roi), courant huguenot de réflexion politique qui justifie le pouvoir de contestation du roi et des fondements de sa légitimité. L'idée d'obéir au Roi pourvu que l'Empire souverain de Dieu soit respecté, débouche sur le motif de conscience, voire sur le devoir de résister. Ainsi, de 1572 à 1590, le protestantisme devient une force radicale d'opposition à la monarchie.

Politiquement, on peut considérer que, si les protestants avaient gagné, les choses auraient été plus simples, diplomatiquement puisque les alliés de la France étaient majoritairement protestants et que l'ennemi principal, le Habsbourg, était catholique.

Du fait de la Réforme, le catholicisme français a été très malmené mais il a plu-

tôt bien tenu grâce à une résistance fondée sur des mûles (régions, groupes sociaux consolidés dans la religion romaine), sur une bonne coopération avec les autorités locales, sur une proximité des curés de paroisse avec le peuple (liens avec les milieux populaires), toutes choses qui ont entravé le développement du protestantisme et ne lui a pas permis d'accéder à une position majoritaire dans le pays.

Deux formes de catholicisme ont prévalu en France et font d'ailleurs encore sentir leur trace. Le catholicisme ultramontain qui constitue une sensibilité favorable à la primauté, spirituelle et juridictionnelle, du pape sur le pouvoir politique (notamment en matière religieuse de nomination des évêques). Née au XVI<sup>e</sup> siècle chez les catholiques pendant les guerres de Religion, cette orientation est reparue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle face aux alliances non-catholiques de Louis XIV. Ce courant fut soutenu sinon étayé par les jésuites.

Le catholicisme gallican est une doctrine religieuse et politique, sous-tendant l'organisation d'une Église catholique de France, favorable à une large autonomie de l'Église et des autorités françaises face à la papauté. S'il reconnaît au pape une primauté spirituelle et juridictionnelle, le gallicanisme en conteste la toute-puissance pour affirmer l'importance des conciles généraux dans l'Église, des évêques dans leurs diocèses et des souverains dans leurs États.

Le gallicanisme a trouvé un de ses points d'accomplissement avec la signature, en 1516, du concordat de Bologne entre le pape et le roi de France. Les évêques et abbés sont choisis par le roi de France qui se voit reconnaître un droit de nomination à la plupart des bénéfices (114 sièges archiépiscopaux et épiscopaux, 800 abbayes) dont les titulaires, après avoir été investis spirituellement par le pape, jurent fidélité au roi de France qui leur confère alors leur charge temporelle. Le concordat de Bologne a certainement empêché la France de basculer intégralement dans la Réforme car, si cette dernière reste, globalement, une mise à distance par rapport à la papauté et Rome, le roi de France, avec le concordat de Bologne, avait déjà pris ses distances vis-à-vis de Rome, ce qui affaiblissait cette dimension de la revendication protestante en France.

La « religion monarchique » est spécifiquement française. Les racines de cette religion royale remontent très loin, soit dans un passé païen (du côté la notion de famille royale franque dont les membres seraient descendants de Wotan), soit dans un fondement latin (avec le phénomène de divinisation des empereurs du Bas-Empire romain). Ainsi, Louis VI et Louis VII identifieront la royauté capétienne au souvenir et aux reliques de saint Denis, missionnaire et martyr en Gaule et Louis IX accèdera à la sainteté.

Les signes de cette religion résident dans un rite liturgique de couronnement se présentant comme un huitième sacrement – un mélange de baptême et d'ordination – par lequel le récipiendaire royal devient un « évêque extérieur » capable, comme les prêtres, de communier sous les deux espèces. Ce sont ces attributs théologiques qui permettront à Charles VII d'agir comme chef virtuel de l'Église catholique de France et de promulguer ses « libertés » contre le pape dans une de ces déclarations classiques propres au gallicanisme, la *Pragmaticue Sanction* de Bourges, en 1438.

Cette « religion » s'appuie sur trois mythes, à savoir, l'huile utilisée pour baptiser Clovis (amenée par une colombe), les armoiries capétiennes (les fleurs de lys données à l'épouse de Clovis par un ange la veille de sa consécration), la cérémonie des funérailles royales établissant une analogie avec le mystère central de la messe catholique par une mise scène rituelle de la mort et la résurrection du Christ (la descente et la levée de la bannière et du sabre de la France, lorsque est criée la formule : « Le roi est mort. Vive le roi ! »)

Les juristes royaux ont consolidé cette construction juridique en transposant la notion d'Église comme corps mystique (*corpus mysticum*) au royaume de France, qui devient un *corpus rei publicae mysticum*, et en plaçant le roi à la tête du corps politique, à l'image du Christ à la tête de l'Église. Au moment de la mort du Roi, la transmission du pouvoir se fait par un miracle juridique puisque le « mort saisit le vif ». Ces juristes français élaborèrent le concept du double corps du roi distinguant le corps naturel, qui meurt comme les autres corps, et le corps mystique : la couronne, ou corps politique, qui est éternelle. Au XVI<sup>e</sup> siècle (vers 1550), on passe de la notion de *dignitas* à celle de *majestas* pour qualifier l'attribut juridique le plus important de la monarchie française

Cette construction juridico-théologique présentait l'avantage de confirmer l'autonomie du roi de France face au Pape mais elle exposait au risque majeur de conflit politique et spirituel lorsqu'une sensibilité spirituelle ne reconnaît qu'à Dieu seul l'attribut de majesté. Or, Calvin limite l'emploi du terme « majesté » à Dieu seul quand il déclare : « C'est à luy [Dieu] seul que toute majesté appartient », et condamne les statues et les images comme « opprobres de sa majesté ». Les jansénistes auront le même rapport à la majesté de Dieu.

Le Jansénisme a pour fondement théologique l'augustinisme qui apparaît lors d'une des crises les plus violentes de l'histoire du christianisme, au IV<sup>e</sup> siècle.

Le moine Pelage (vers 360 - vers 422) était un ascète exigeant et respecté : établi à Rome, vers 400, il y avait animé un cercle de disciples, avant de devoir quitter la ville en 410, au moment de l'invasion d'Alaric. C'est à partir de 411 que se déclenchèrent les controverses car Pelage professait une doctrine dérivée du stoïcisme qui voyait dans l'être humain le chef-d'œuvre de Dieu et en célébrait l'autonomie inaltérable : à l'homme seul de vouloir et de choisir ses orientations profondes. À ses yeux, ou bien l'homme est vraiment libre, ou bien il a besoin d'une aide, et alors il n'est pas libre. Cette opposition radicale l'avait conduit à un ensemble d'affirmations qui heurtaient toute une partie de la foi catholique : tous les hommes naissent dans l'état où fut créé Adam, avec un libre arbitre intact et vigoureux. Cette approche consacre la responsabilité de l'homme mais, d'une part, elle met à mal la théologie du « péché originel » en qui Pélage ne voyait qu'une fâcheuse contagion du mauvais exemple et d'autre part, elle minimise le rôle de la « Grâce » de Dieu comme fondement du salut et non comme simple vecteur de rémission des péchés. Malgré ses fautes, l'homme, pour Pélage, garde la liberté de (bien) choisir.

C'est pour répondre à cette approche qu'Augustin réagit pour affirmer une théologie reposant sur quatre idées centrales : la grâce efficace, qui atteint infailliblement son effet tout en laissant intacte la liberté et qui n'est reçue que par la foi ;

la disqualification des mérites de l'homme dont les actes ne sont pour rien dans son salut; une prédestination gratuite, accordée à qui accepte la grâce et ayant pour seul fondement le mystère du décret divin; une affirmation prophétique selon laquelle Dieu n'est pas connaissable et que, seul le Christ mène à la compréhension de Dieu. Augustin a préservé le mysticisme foncier de l'expérience chrétienne. D'où le titre souvent donné à Augustin, *Doctor gratiae*, docteur de la grâce divine.

Ce débat a rebondi au XVI<sup>e</sup> siècle puisque les Réformés s'appuient sur la notion de Grâce seule, héritée d'Augustin, ce qui conduisit à un débat intra-catholique après la Réforme.

Après Luther et Calvin, l'Église catholique sera obligée de préciser sa position, ce qui va lui être difficile puisqu'il lui faut à la fois maintenir l'héritage d'Augustin tout en se démarquant de la théologie protestante. Ce sera tout l'objet du concile de Trente (1545-1563) qui sera traversé par deux sensibilités. D'une part, le démarquage de la théologie protestante qui se fera par l'affirmation de deux points centraux : la grâce suffisante, qui ne relève que de Dieu mais qui ne devient efficace qu'avec le concours de la volonté humaine; la prédestination en prévision des mérites qui donne à l'homme les moyens de contribuer à son salut par ses mérites. Cette sensibilité sera centralement animée par les jésuites, fondés par Ignace de Loyola, approuvés par le pape en 1540, ordre moderne par excellence du fait de sa situation intra-mondaine, de son refus du retrait et de la clôture, de ses préoccupations apostoliques, de son sens de l'enseignement, de son organisation passant par un vœu d'obéissance spéciale au pape.

D'autre part, la réaffirmation de l'augustinisme : les idées des jésuites rompaient avec la tradition et provoquèrent un raidissement des positions augustiniano-thomistes, dont Baius, théologien à Louvain fut la principale figure. La Faculté de Louvain devint le fief de l'augustinisme et face à ces deux sensibilités, le concile de Trente va se conclure par un compromis : «Le libre arbitre, bien que nullement détruit, était affaibli et incliné au mal», la reconnaissance de la pleine coopération de la liberté humaine à l'action divine. Ce compromis est parfois dénommé «semi-pélagianisme».

En 1588, le jésuite Molina publie la *Concordia* (1588), manifeste anti-augustinien qui provoqua, dans le milieu des spécialistes, des polémiques dont l'évêque d'Ypres, Jansen, fut un des protagonistes. Les positions se radicalisèrent pour donner un affrontement dont le tableau suivant simplifie les articulations :

Jésuites	Augustiniens
Molina	Jansénius
Rédemption	Péché originel
Grâce suffisante	Grâce efficace
Mérites // Œuvres	Foi
Délectation terrestre	Délectation céleste
Synergisme	Monergisme

Mais, la querelle prit alors un tour où politique et théologie se mêlèrent intimement.

Le conférencier, notamment au travers de la lecture de nombreux textes, évoque les manifestations culturelles de l'augustinisme au XVII<sup>e</sup> siècle en distinguant les augustinistes non jansénistes et ceux qui en étaient proches. Parmi les premiers se trouvent Bossuet, La Rochefoucauld, Gabriel Joseph de Lavergne, comte de Guilleragues (1628-1685) auteur des *Lettres portugaises* (1669). Les seconds sont, au premier chef, Pascal, Racine et Arnauld, mais on y rencontre aussi Mme de La Fayette et *La Princesse de Clèves* (1678).

Ces débats posent, à leur manière, des questions modernes, à savoir celles du sujet et sa conscience puisque la foi en la grâce repose sur une conviction et fondent une irréductibilité du sujet croyant ou pensant face à tout pouvoir celui du roi comme du pape.

Le jansénisme va devenir élément déterminant de tous les grands conflits idéologiques qui, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, agiteront la société européenne. Ce fut plus qu'une doctrine, ce fut un mouvement d'idées articulé autour de la défense « des droits de la conscience contre l'arbitraire du pouvoir », de la sauvegarde de toutes les « libertés », l'affirmation de l'indépendance de la conscience face à toute contrainte reçue du dehors, autorité de l'État ou tutelle de l'Église.

Après la répression Louis-quatorzienne contre les jansénistes, la question de la Bulle *Unigenitus* va relancer l'agitation parlementaire. Philippe d'Orléans, pour faire casser le testament de Louis XIV par le Parlement, dut s'appuyer sur des forces d'opposition, institua des conseils largement ouverts aux nobles et aux parlementaires. La première place y fut donnée aux Noailles, amis du Régent : le cardinal-archevêque de Paris, connu pour ses sympathies jansénistes, reçut, au grand scandale des ultramontains, la présidence du conseil de Conscience. Si la Régence ne créa pas cette alliance, elle la favorisa.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, jansénisme et gallicanisme étaient demeurés distincts bien que les jansénistes fussent, dans l'ensemble, gallicans. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux mouvements vont fusionner, en 1749, lors de l'affaire des billets de confession (l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, décida d'exiger, des mourants, la signature d'un billet de confession garantissant leur soumission à la bulle *Unigenitus* ; l'absence de cette pièce entraînait le refus des sacrements et de la sépulture en terre chrétienne). Le conflit culmina, en 1762, lorsque le parlement de Paris décida la suppression des jésuites en France. Les oratoriens récupérèrent les collèges des jésuites et un des plus célèbres, le collège Louis-le-Grand, forma Robespierre et Camille Desmoulins.

Progressivement, s'opéra un passage de concepts théologiques à des notions politiques telles que la stigmatisation des vertus factices, l'exaltation de l'exigence et l'austérité républicaine. On passe ainsi de l'humilité spirituelle à la frugalité politique, comme en témoigne Montesquieu dans *l'Esprit des Lois* (1748), notamment dans le chapitre *Ce que c'est que l'amour de la république dans une démocratie* (Livre V, chapitre 3) qui présente un glissement de la Grâce vers la vertu comme principe du régime républicain, en d'autres termes, le glissement du péché originel vers le mode de désagrégation du principe du régime républicain qu'est la corruption.

Par ailleurs, la question nationale va être relancée par les jansénistes politiques, pour qui le droit de légiférer appartient à l'ensemble de la société plutôt qu'au chef qui le mène, le roi : « Lors même que la forme du gouvernement change, il semble que le fond de l'autorité ne change point, et que la République ne le perd point pour cela ».

Progressivement, les textes jansénistes tournent à l'apologie de la démocratie politique puisque, de même que l'autorité dogmatique réside dans le corps des fidèles, de même l'autorité législative se fonde sur la communauté nationale.

Dès lors, la religion est une fonction sociale, et le clergé se voit confier la charge d'un service public, le bien commun exigeant que ce service s'accomplisse normalement.

Les jansénistes vont diffuser leur réflexion par le recours à la presse : les *Nouvelles ecclésiastiques*, hebdomadaire imprimé clandestinement, parut régulièrement de 1728 à 1803, qui mena une lutte sans merci contre la bulle *Unigenitus*. Les *Nouvelles ecclésiastiques* firent pénétrer le jansénisme dans la masse de la population, le mêlèrent aux affaires du siècle et transformèrent une doctrine théologique en fait de mentalité.

L'ultime étape de cette pensée réside dans l'éclosion révolutionnaire. Les publicistes jansénistes, après l'affaire des billets de confession, infléchirent la notion de « service » demandé au prince et firent l'apologie d'une monarchie constitutionnelle.

Maultrot, l'un des défenseurs les plus opiniâtres de ces principes commença, en 1789, la publication de son livre sur *L'origine et l'étendue de la puissance royale suivant les Livres saints et la Tradition*.

Une des manifestations institutionnelles les plus marquantes de cette pensée fut la loi sur la constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée nationale constituante et remplaçant le concordat de 1516. Cette loi vise à réorganiser en profondeur l'Église de France, en transformant les prêtres paroissiaux en « fonctionnaires publics ecclésiastiques ». Cette constitution civile introduisit une fracture profonde et durable dans le pays. Cette loi fut la cause d'une fracture nationale qui ne se résoudra qu'avec le concordat de 1803.

Profondément engagé dans les affaires du monde, le jansénisme n'a donc connu qu'un destin temporel inachevé. Son échec réside sans doute dans une contradiction qui traverse son histoire. D'un côté, il contribue à développer l'individualisme, la morale de conviction et la conscience. D'un autre, il rejette les valeurs fondées sur la seule recherche du bonheur temporel, sur la réussite terrestre et l'accumulation des biens. Ces valeurs répondaient à l'idéal politique de la bourgeoisie dont le jansénisme s'est éloigné par son idéal rigide. Mais, il a marqué la réflexion, en France, sur les problèmes nés du développement de l'État.

Le moyen âge avait vécu sur une vision de la Chrétienté ordonnant dans son principe universaliste la vie des individus et celle des collectivités. Les temps modernes marquent la rupture de cette unité : la conscience du sujet et son autonomie sont affirmées, les nations prennent conscience de leur originalité, revendiquent la plénitude de leur souveraineté. Les rapports entre les hommes en furent changés et, avec eux, ceux du spirituel et du temporel.

Les questions posées au travers de l'augustinisme prôné par les protestants et par les jansénistes gardent toute leur acuité : quelle place donner à la nation dans l'Europe chrétienne ? Comment accorder l'Église au cadre national ? Quelle est l'origine du pouvoir politique ? Sur quels principes fonder ses rapports avec l'État ? Quelles sont les garanties de la conscience de l'individu face à l'État ? Le chrétien est-il étranger au monde ou l'artisan de son développement ? Les hiérarchies temporelles procèdent-elles d'une volonté providentielle ou de la nature déchue ?

Cette vision théologique a accompagné le processus d'individualisation en considérant que le salut de chaque homme est unique, principe d'où découle un rôle propre à chaque individu dans la société. En ce sens, protestants et jansénistes ont été des « républicains » avant la lettre.

13 NOVEMBRE : *La lignée Talleyrand-Ouguado-Montmorency*, communication par Georges Lefaiivre.

Adalbert de Talleyrand-Périgord (1837-1915), troisième enfant et second fils de Napoléon-Louis de Talleyrand-Périgord, épousa Carmen Ida Marie Aguado y Mac Donnel (1847-1880), en donnant ainsi origine aux Talleyrand-Aguado-Montmorency.

Ils n'eurent qu'un fils unique, Louis Eugène (1867-1951), qui se maria en premières noces en 1891 avec Anne de Rohan-Chabot dont il resta veuf très tôt en 1903. Il se remaria en 1917 avec une de ses amies, madame Ferdinand Blumenthal dont le mari avait péri en mer. Veuf de nouveau, il se remaria une troisième fois sur le tard, avec sa nièce du côté Mac Donnell, Ida Lefaiivre, veuve de Géo Grandjean, héros de la Résistance, fusillé par les Allemands dans la forêt de Montmorency en 1944.

Louis Eugène participa à toute la première guerre mondiale, d'abord comme officier de liaison de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie britannique. Il fit toute la retraite depuis la frontière de Belgique jusqu'en Seine-et-Marne, puis la marche en avant jusqu'à Soissons. Il participa à la prise de la Ferté-sous-Jouarre puis à la marche en avant jusqu'au-delà d'Armentières. En 1916, il participa à toutes les attaques de la Somme et fit en 1917 la marche en avant jusqu'à Saint-Quentin, en suivant le repli allemand sur la ligne Hindenburg. Le 22 mars 1917, il fêtait ses 50 ans pendant une halte de trois jours à Salency près de Noyon. Épuisé, mais contre son gré et malgré toutes ses démarches, il fut mis à la disposition du gouvernement militaire de Paris et termina la campagne comme adjoint du commandant d'armes de plusieurs portes de Paris.

Il fut démobilisé le 18 janvier 1919, fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, décoré de la croix de guerre avec palmes en 1917, décoré de la Military Cross et de l'Aigle Blanc de Serbie avec glaives. Il était chevalier de Malte et chevalier du Saint-Sépulcre. Il mourut à Paris en 1951. Ida, sa dernière épouse, meurt à Versailles en 1985. Ainsi se termine cette lignée Talleyrand-Aguado-Montmorency.

4 DÉCEMBRE: *Mémoire et identités protestantes – Quelles représentations?*, communication avec projections de Hélène Guicharnaud, conservateur du musée du Louvre, à la Chambre de Commerce

